

En décembre, le gouvernement a publié les résultats de l'étude de M. Barton. Le rapport s'intitulait *Développement de la recherche et de la formation dans le domaine des défenses chimiques et biologiques au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes*, et il concluait que toutes les activités de recherche, de mise au point et de formation entreprises par le MDN étaient «d'ordre strictement défensif et que le Canada adoptait en fait la politique la plus prudente pour lui sans contredire le moins du monde ses engagements internationaux». L'étude soulignait en outre que toutes ces activités étaient menées avec rigueur et qu'elles ne constituaient aucune menace pour la sécurité publique ni pour l'environnement. L'auteur du rapport a tout de même fait au gouvernement seize recommandations destinées à améliorer les mécanismes de gestion et de régie du programme d'auto-défense chimique et à mieux le faire comprendre du public. Le rapport préconisait notamment de renforcer les mesures de sécurité et les moyens de protection au Centre de recherches pour la défense de Suffield et au Centre de recherches pour la défense d'Ottawa, de réduire le nombre d'essais en plein air devant être effectués à la base de Suffield, et de garantir, qu'à l'avenir, ces derniers seraient systématiquement assujettis aux dispositions de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.¹⁹ Le 25 janvier 1989, M. Beatty, alors ministre de la Défense nationale, a annoncé la réponse du gouvernement au rapport Barton. Il a affirmé avoir accepté les seize recommandations qui lui avaient été faites dans le rapport et il a indiqué avoir donné des instructions pour qu'elles soient mises en oeuvre sans délai.²⁰

Entre-temps, à l'automne 1988, plusieurs sources ont fait état de la mise à l'essai d'armes chimiques sur des êtres humains à Suffield, au cours des années 1960. (Pour plus de détails sur cette question, voir le chapitre intitulé «Les armes chimiques et biologiques» dans l'édition 1989 du *Guide*.) Le gouvernement a alors ordonné la tenue d'une enquête publique pour faire la lumière sur cette question. Il a promis de procéder à des vérifications auprès de tous ceux dont on savait qu'ils avaient participé à ces tests, et il a assuré qu'on avait entrepris parallèlement de retrouver tous ceux qui auraient pu y être mêlés.²¹

¹⁹ Voir ministère de la Défense nationale, *Étude exhaustive du programme de recherche, de développement et d'instruction sur l'autodéfense chimique et biologique mis en pratique au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes*, William H. Barton, ministère de la Défense nationale, Ottawa, 31 décembre 1988.

²⁰ Ministère de la Défense nationale, *Communiqué*, 25 janvier 1989, p. 1.

²¹ *Débats de la Chambre des communes*, 21 septembre 1988, p. 19478-19479; 22 septembre 1988, p. 19530; et 23 septembre 1988, p. 19568 et 19572.